



14ème législature

Question N° : 102006	De M. Paul Salen (Les Républicains - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique > santé	Tête d'analyse > allergies	Analyse > enfants. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 17/01/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les allergies sévères, en particulier chez les enfants. Depuis plus de trente ans, les allergies alimentaires sont en pleine expansion. Près de 30 % de la population est aujourd'hui touchée. Les allergies sont devenues un véritable problème de santé publique. Elles ne cessent de croître dans les pays industrialisés, et l'OMS prévoit qu'une personne sur deux sera allergique d'ici à 2050. Les deux tiers des écoles comptent au moins un enfant présentant un risque d'allergie grave, selon l'Académie européenne d'allergie et d'immunologie clinique (EAACI). Pourtant le personnel scolaire n'est pas suffisamment sensibilisé aux allergies. De nombreux enfants sont régulièrement exclus des sorties et activités scolaires et refusés dans les cantines scolaires. Par ailleurs, de nombreux parents abandonnent leurs activités professionnelles à la suite de l'allergie de leur enfant. Enfin, il faut noter l'importance des conséquences induites, qui ne sont pas seulement personnelles, mais aussi familiales et sociales : diminution des ressources du foyer qui entraîne des réajustements (logement, vacances) ; diminution des liens sociaux. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement afin d'améliorer la sécurité et le quotidien des enfants souffrant d'allergies sévères.